

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.280

Participation au projet de desserte de la friche LAFARGE : fonds de concours à la ville de La Couronne

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlène MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.280**

Rapporteur : Gérard ROY

PARTICIPATION AU PROJET DE DESSERTE DE LA FRICHE LAFARGE : FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE LA COURONNE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 6 : Gestion durable de l'eau
- ODD 7 : Emetteur propre
- ODD 9 : Innovation
- ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 : Ecosystèmes durable

Dans le cadre de Cartéclima ! GrandAngoulême a érigé la reconquête des friches en priorité, et affirmé sa volonté de développer l'emploi et de conserver son identité industrielle. Parmi les objectifs prioritaires de cette démarche intégrée de planification, figurait également le développement des ENR, facteur déterminant de transition.

C'est dans ce contexte que l'agglomération a été sollicitée par la commune de La Couronne et des investisseurs privés, porteurs d'un projet global de reconversion de la friche Lafarge.

Sur cette emprise d'environ 70 ha (pour la partie aménagée), sont projetés :

- Un parc photovoltaïque de 50 ha ;
- Un parc d'activités bas carbone de 10 ha ;
- L'implantation d'une unité de production d'hydrogène vert, adossée au parc photovoltaïque, première brique d'une filière d'innovation labellisée par l'ADEM.

L'ensemble représente un investissement privé de 83,5 M€.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 », en favorisant la création d'emplois (400 à terme sur le parc d'activités), en étant vecteur de la transition écologique, et en marquant une ambition d'innovation.

Pour le rendre possible, il est indispensable d'aménager une voirie de desserte, sans laquelle ni le parc d'activités, ni l'unité de production d'hydrogène ne pourraient être créés.

Les études réalisées sur cette voirie ont fait ressortir plusieurs options de desserte :

- Le réemploi d'un accès technique datant de l'exploitation des carrières,
- Une liaison entre deux routes départementales (RD 910 au nord et RD 41 au sud), permettant une desserte nord et sud et créant un contournement du cœur de ville de La Couronne,
- Une desserte uniquement au nord répondant aux enjeux d'accès routier pour les activités économiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Afin de maintenir une économie de projet soutenable pour les partenaires et assurer un accès efficient, la troisième option a été retenue. En effet, le coût de cet aménagement routier est grevé par la création d'un ouvrage de franchissement de la LGV.

Au total, l'aménagement de cette desserte est chiffré à 8,5 M€ HT. La maîtrise d'ouvrage en sera majoritairement assurée par la commune de La Couronne qui prévoit de la déléguer au Département, celui-ci étant maître d'ouvrage du rond-point sur la RD 910. Cette organisation de la maîtrise d'ouvrage, et plus particulièrement le portage communal, ouvre la possibilité d'un financement de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération.

Le plan de financement de cette opération de voirie s'établit comme suit :

- Conseil Départemental : 3,4 M€ ;
- La Couronne : 2 M€ ;
- GrandAngoulême : 2 M€ ;
- L'Etat : 0,6 M€ ;
- Les investisseurs privés : 0,5 M€.

Le bureau communautaire, en sa séance du 5 novembre 2024, a rendu un avis favorable à cette participation, dans les conditions pré-citées, étant entendu que l'apport de GrandAngoulême serait plafonné à 2 M€.

Je vous propose :

D'APPROUVER la participation de GrandAngoulême au projet de desserte de la friche Lafarge sous la forme de l'octroi d'un fonds de concours à la commune de La Couronne.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024